

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE DEULE

Siège : 42 rue Nationale – BP 22 – 59185 PROVIN

Nombre de membres en exercice : 25

Date de convocation : 17 Février 2010

L'An deux mil dix, le vingt trois Février, les délégués de la Communauté de Communes de la Haute Deule se sont réunis au lieu extraordinaire de leurs séances (Provin), sous la présidence de Monsieur Gérard LEDRU, suite à la convocation qui leur a été adressée le 17 Février 2010, laquelle convocation a été affichée aux portes des Mairies conformément à la loi.

Etaients présents : M. PARSY, M. MEQUIGNON, M. GRAS, Mme VAN WASSENHOVE, M. BOULONNE, M. DEHAIS, M. MARCQ, M. DEBRAUWER, M. MAYOR, M. HOUZET remplaçant de M. CARON, Mme DELBECQ, Mme DELMOTTE, M. HENRIPREZ, M. EDET, M. MASTAIN, M. LEDRU, M. COLLART, Mme PREGET, M. LEQUIEN, M. RIBREU, M. LEBARGY, Me LEBARGY remplaçante de M. LENOIR, M. JOPS remplaçant M. SEGARD, Mme POTTIE

Absents excusés : M. CARON remplacé par M. HOUZET, M. COLLART remplacé par M. DEJARDIN, M. LENOIR remplacé par Me LEBARGY, M. SEGARD remplacé par M. JOPS

L'ordre du jour est le suivant :

- Adhésion à l'agence Technique Départementale et à Cinéligue
- Affiliation volontaire au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille, Lesquin et de Merville
- Avenant n° 1 au Marché de mise en conformité de la signalisation Tricolore lumineuse et de La voirie des carrefours à feux – Lot n°1 « Electricité »
- Avenant n°2 au marché de Maintenance des installations Thermiques avec L'entreprise Samée
- Election d'un Vice Président
- Désignation des Délégués pour la Commission d'appel d'offres
- Désignation des Délégués représentant la commune de Carnin au sein des différentes Commissions
- Débat d'orientation Budgétaire
- Fonds de Concours – Modification de la Délibération du 16 Juin 2009
- Demande de Subvention DGE pour les travaux de voirie et éclairage public rue Gambetta à Provin
- Création d'un Poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 24 Février 2010

**ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
ET A CINELIGUE**

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à adhérer à l'Agence Technique Départementale dont la cotisation s'élève pour l'année 2010 à 4.847,23 euros soit 0,205 Euros par habitant.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition.

**AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU NORD DU SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE LILLE LESQUIN ET DE
MERVILLE**

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée de la demande d'affiliation du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation pour 2010.

Monsieur le Président invite donc les membres de l'assemblée à se prononcer sur cette demande d'affiliation.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime accepte cette disposition.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE MISE EN CONFORMITE DE LA SIGNALISATION TRICOLERE LUMINEUSE ET DE LA VOIRIE DES CARREFOURS A FEUX – LOT N°1 « ELECTRICITE »

Les marchés relatifs à la mise en conformité de la signalisation lumineuse tricolore et de la voirie des carrefours à feux ont été attribués par délibération du Conseil Communautaire réuni le 24 novembre 2009 à l'entreprise AXIMUM pour le lot 1 « Electricité » et à l'entreprise NORD TP pour le lot 2 « Génie Civil ».

Certains postes chiffrés à notre demande dans le bordereau de prix unitaires par les candidats n'avaient pas été retenus pour des raisons budgétaires.

La vente d'un terrain dans la zone artisanale de Provin, nous donne l'opportunité d'intégrer ces matériels supplémentaires. Nous pourrions nous mettre en conformité avec la réglementation en évitant un surcoût non négligeable puisque le matériel supplémentaire sera installé en même temps que le matériel prévu initialement et par la même entreprise.

D'autre part, l'évolution récente de la technique des radars sur les mâts permet de diminuer le nombre de boucles sur la chaussée qui, lors de travaux de voirie, risquent d'être détériorées. C'est pourquoi, les radars ont été privilégiés dans la réalisation du projet.

Les modifications concernent le lot n°1 « Travaux de fourniture et d'installation de matériel électrique de signalisation tricolore » et se décomposent de la manière suivante :

PRESTATIONS MODIFICATIVES DU LOT 1

Suppression de matériels (1)

Suppression de 3 Boucles 1 voie **- 1 248.00 € HT**

Matériels supplémentaires

3 raccordements supplémentaires câbles de bouton

Poussoir en pied de mât 48.00 € HT

3 détecteurs d'inclinaison supplémentaires 1 820.00 € HT

Système sonore PAM dans caisson piéton 13 984.00 € HT

Lot de 10 télécommandes d'appel système PAM 1 534.00 € HT

3 détecteurs Radars Vidéo Trafic Cam supplémentaires 2 970.00 € HT

3 programmations des Radars Vidéo Trafic Cam 486.00 € HT

TOTAL (2): **20 842 .00 € HT**

Montant total de l'avenant (2 – 1) **19 594.00 € HT**

NOUVEAU MONTANT DES TRAVAUX

Montant initial du lot 1	<u>126 488.83 € HT</u>
<i>Avenant n°1 :</i>	<i>19 594.00 € HT</i>
<i>Nouveau coût total des travaux</i>	<i>146 082.83 € HT</i>

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition ci-dessus.

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES AVEC L'ENTREPRISE SAMEE

Le présent avenant a pour objet la modification de la formule de révision de prix relative au poste P1 afin de tenir compte de l'application de la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel. Jusqu'au 31 mars 2008, la TICGN était appliquée aux consommations de gaz supérieures à 5 000 000 kWh par an avec un abattement mensuel de 400 000 kWh. Désormais, le seuil ainsi que l'abattement sont supprimés et les consommations sont taxables à partir du premier kWh consommé, sauf cas d'exonération.

Il prend effet à compter de la date de mise en application effective de la loi quant à la répercussion de la TICGN pour les collectivités locales et leurs établissements publics, soit le 1^{er} janvier 2009.

Les formules de révision relatives au poste « P1 – combustible gaz naturel », mentionnées à l'article 5.02.1 du CCAP, sont donc adaptées comme suit :

$$P1, P1h \text{ et } P1/2 = P1_c, P1/h_c \text{ et } P1/2_c \times [G + (T \times (1-K))] / G_o$$

Avec pour le tarif BS2 : $G = 70\% H + 30\%E$

Où

Les termes P1, P1_c, P1/h, P1/h_c, P1/2, P1/2_c, G, G_o, H, H_o, E et E_o restent inchangés

T est la valeur hors taxes de la TICGN par kilowattheure (PCS) de gaz naturel consommé, valeur en vigueur pour la période concernée par la facture.

K est le coefficient d'exonération de la TICGN connu au moment de l'établissement de la facture (%)

A la date de la prise d'effet du présent avenant, les valeurs de T et de K sont les suivantes :

$$T = 0.00119 \text{ € HT/kWh(PCS)}$$

$$K = 0\%$$

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que suite à la démission de Monsieur André DIMNET, Maire de Carnin et 1^{er} Vice Président communautaire, il y a lieu, suite aux nouvelles élections qui ont été organisées sur le territoire de Carnin, de désigner un nouveau vice Président :

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 1^{er} Vice-président et invite les délégués à remettre leur bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Madame Eliane DELBECQ : 25 voix

Madame Eliane DELBECQ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1^{er} Vice-président

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, Monsieur le Président fait appel à candidature pour désigner à bulletin secret, les délégués à la Commission d'appel d'offres. Il rappelle que cette commission doit être composée de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants :

Président : Monsieur LEDRU Gérard, membre de droit

Délégués titulaires

Résultats du vote du premier délégué titulaire :

Votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Monsieur Francis MARCQ - 25 voix - élu 1^{er} délégué titulaire

Résultats du vote du deuxième délégué titulaire :

Votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Madame Eliane DELBECQ – 25 voix - élu 2^{ème} délégué titulaire

Résultats du vote du troisième délégué titulaire :

Votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Madame Colette POTTIE – 25 voix - élue 3^{ème} déléguée titulaire

Résultats du vote du quatrième délégué titulaire :

Votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Monsieur Jean Pierre RIBREU – 25 voix - élu 4^{ème} délégué titulaire

Résultats du vote du cinquième délégué titulaire :

Votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Monsieur Jean Luc MEQUIGNON – 25 voix – élu 5^{ème} délégué titulaire

Délégués suppléants

Résultats du vote du premier délégué suppléant :

Votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Monsieur Alain DEBRAUWER – 25 voix - élu 1^{er} délégué suppléant

Résultats du vote du deuxième délégué suppléant :

Votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Monsieur Christian HENRIPREZ – 25 voix - élu 2^{ème} délégué suppléant

Résultats du vote du troisième délégué suppléant :

Votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Madame Martine FOLLET – 25 voix - élue 3^{ème} déléguée suppléante

Résultats du vote du quatrième délégué suppléant :

Votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Monsieur Serge COLLART – 25 voix - élu 4^{ème} délégué suppléant

Résultats du vote du cinquième délégué suppléant :

Votants : 25

Exprimés : 25

A obtenu :

Monsieur Jean Marc BOULONNE – 25 voix – élu 5^{ème} délégué suppléant

DESIGNATION DES DELEGUES
AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de désigner de nouveaux délégués représentant la commune de Carnin au sein des différentes commissions communautaires, suite à la démission d'une partie du conseil municipal. Il indique également que les autres communes membres ont été consultées afin de procéder éventuellement à des changements de délégués. La nouvelle liste de ces délégués est établie comme suit :

Commission Finances : **Président : Monsieur Philippe PARSY**

Pour Allennes les Marais :	Monsieur Alain DEHAIS	Monsieur Francis MARCQ
Pour Annoeullin :	Monsieur Christophe GRAS	
Pour Bauvin :	Monsieur Louis Pascal LEBARGY	Madame Colette POTTIE
Pour Carnin :	Madame Eliane DELBECQ	M. Christian HENRIPREZ
Pour Provin :	Monsieur Gérard LEDRU	Monsieur Alain LEQUIEN

Commission Environnement : **Président Monsieur Alain DEHAIS**

Pour Allennes les Marais :	Monsieur Jean Louis HOUZET	Madame Marie José LIEVEN
Pour Annoeullin :	Monsieur Christophe GRAS	Monsieur André DENNE
Pour Bauvin :	Madame Martine FOLLET	Monsieur Ludovic BONNEL
Pour Carnin :	Monsieur Rabah OULMI	M. Christian DELMOTTE
Pour Provin :	Monsieur Jean Pierre RIBREU	M. Francis CROMBECQUE
	Monsieur Eric DUJARDIN	

Commission Scolaire : **Président : Monsieur Louis Pascal LEBARGY**

Pour Allennes les Marais :	Madame France BENKEMOUN	Madame Martine ARBEYDT
	Madame Rolande GALAND	
Pour Annoeullin :	Madame C. VAN WASSENHOVE	Madame Virginie SANCHEZ
Pour Bauvin :	Madame Carole VERRIER	Madame Colette POTTIE
Pour Carnin :	Monsieur Christian EDET	Madame Nelly CLAISSE
Pour Provin :	Madame Francine PREGET	Me Lysiane MALBRANQUE
	Madame Geneviève DHAYNAUT	

Commission Voirie – Bâtiment : Président : Monsieur Philippe PARSY

Pour Allennes les Marais :	Monsieur Alain DEBRAUWER	Monsieur Georges CATEZ
Pour Annoeullin :	M. Jean Luc MEQUIGNON	M. Jean Marc BOULONNE
Pour Bauvin :	Monsieur Jean Marie LENOIR Monsieur Christian DHENNIN	Monsieur Didier LAURENT
Pour Carnin :	Monsieur Didier MASTAIN	M. Christian DELMOTTE
Pour Provin :	Monsieur Alain LEQUIEN Monsieur Francis CROMBECQUE	M. Jean Pierre RIBREU

Commission Développement Economique : Président : Madame Eliane DELBECQ

Pour Allennes les Marais :	Monsieur Gérard MAYOR Monsieur Alain DEHAIS	Monsieur Philippe SERMEUS
Pour Annoeullin :	Monsieur Philippe PARSY Monsieur Sébastien LEROY	Monsieur Christophe GRAS
Pour Bauvin :	M. Louis Pascal LEBARGY	Madame Colette POTTIE
Pour Carnin :	Monsieur Christian HENRIPREZ	
Pour Provin :	Monsieur Gérard LEDRU	Monsieur Alain LEQUIEN

Commission Culture : Président : Monsieur Jérôme SEGARD

Pour Allennes les Marais :	Monsieur Alain NOTTE Monsieur Michel-Yves CARON	Monsieur Laurent PLATEL
Pour Annoeullin :	Madame Nicole MEQUIGNON	M. Patrick DEREYGER
Pour Bauvin :	Madame Martine FOLLET	Monsieur Bernard JOPS
Pour Carnin :	Monsieur Rabah OULMI	Monsieur Christian EDET
Pour Provin :	Monsieur Serge COLLART Madame Lysiane MALBRANQUE	M. Jean-Pierre RIBREU

Commission Information Communication : Président : Monsieur Jean Luc MEQUIGNON

Pour Allennes les Marais :	Madame France BENKEMOUN Madame Chantal TOMASELLA	Me Françoise HOCHART
Pour Annoeullin :	Monsieur Pierre DUBAR	
Pour Bauvin :	Monsieur Nordine TOUCHI	Madame Nicole LEBARGY
Pour Carnin :	Madame Jocelyne WILLOCQ	Madame Sylvie BLAS
Pour Provin :	Monsieur Serge COLLART Madame Lysiane MALBRANQUE	Madame Francine PREGET

Commission Accessibilité aux personnes handicapées : Président de droit : Monsieur LEDRU

Pour Annoeullin :	Monsieur MEQUIGNON Madame DELPORTE	Monsieur Boulonne Monsieur VAN BOXOM
Pour Allennes les Marais :	Monsieur DEBRAUWER	Monsieur CARON
Pour Bauvin :	Monsieur LENOIR Monsieur LEBARGY	Monsieur LAURENT
Pour Carnin :	Monsieur DELMOTTE	Monsieur FOUCART
Pour Provin :	Monsieur RIBREU	Monsieur CROMBECQUE

Commission programme local de l'habitat (PLH)

Pour Allennes les Marais : Monsieur Gérard MAYOR
Pour Annoeullin : Monsieur Christophe GRAS
Pour Bauvin : Madame Martine FOLLET
Pour Carnin : Monsieur Christian DELMOTTE, Monsieur Valéri FOUCART
Pour Provin : Monsieur Gérard LEDRU

Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Pour la commune d'Annœullin:

Monsieur Philippe PARSY, Maire
Monsieur Christophe GRAS, Adjoint
Monsieur Serge JOURDAIN, Directeur Général des Services

Pour la commune d'Allennes les Marais

Monsieur Alain DEHAIS, Maire
Monsieur, Francis MARCQ, Adjoint
Monsieur Gérard WOSTAJEWSKI, Directeur Général des Services

Pour la commune de Carnin

Madame Eliane DELBECQ, Maire
Monsieur Christian HENRIPREZ, Adjoint

Pour la commune de Bauvin

Monsieur Louis Pascal LEBARGY, Maire
Madame Colette POTTIE, Adjointe
Monsieur Alain BEURAIN, Directeur Général des Services

Pour la commune de Provin

Monsieur Gérard LEDRU, Maire,
Monsieur Alain LEQUIEN, Adjoint

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Situation financière de la CCHD

Les résultats 2009 :

Section de fonctionnement 2009 excédentaire de : 819.735,55 €EUROS

Section d'investissement 2009 (hors restes à réaliser) excédentaire de : 23.287,51 €euros

L'endettement :

12.668.897,25 €euros au 1^{er} janvier 2010 (578.658,85 € d'intérêt et 636.219,30 € de remboursement de capital pour 2010). Pour information la dette au 1^{er} janvier 2004 s'élevait à 15.560.000 €euros

En matière de fiscalité :

Rappel des taux :		Apport de recettes en 2009 (pour info)
Taxe d'habitation :	3,18%	450.256,00 €uros
Foncier bâti :	3,72%	375.534,00 €uros
Foncier non bâti :	10,41%	<u>14.001,00 €uros</u>
Total		839.791,00 €uros

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée, que les dotations de l'état ne sont pas encore connues mais devrait être sensiblement identiques à celles de 2009.

Concernant les garanties à l'identique des recettes que nous apportaient la taxe professionnelle qui a été supprimée au 1^{er} janvier 2010, aucune notification ne nous est encore parvenue.

Monsieur le Président indique, que si l'on considère, que notre principale recette c'est-à-dire, la taxe professionnelle ne peut être augmentée cette année, il sera difficile, au vu des premières réunions de la commission finances, d'équilibrer le budget primitif 2010 sans être contraints d'opérer des coupes sombres dans le budget de fonctionnement, de suspendre nos investissements voire même d'augmenter les taux de fiscalité des 3 taxes.

Les dépenses d'investissement 2010

Réalisation en 2010 des opérations lancées en 2009 : la mise aux normes des feux tricolores sur l'ensemble du territoire et le démarrage des travaux de la rue Gambetta à Provin.

Concernant les autres investissements éventuels pour 2010 : ils seront déterminés lors de l'élaboration du budget 2010 par la commission finances après connaissance des dotations de l'état et détermination de notre capacité d'autofinancement.

En matière de Personnel

Pas de recrutement supplémentaire envisagé pour 2010.

Monsieur le Président invite les délégués à faire part de leurs observations.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition ci-dessus.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AU VERSEMENT PAR LES COMMUNES MEMBRES D'UN FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 16 juin 2009, le conseil communautaire avait accepté à l'unanimité le versement systématique d'un fonds de concours par les communes membres au profit de l'EPCI, pour la réalisation de travaux de voirie sur leur territoire dès lors que le montant hors taxes des travaux dépassaient les 200.000,00 €uros HT.

Toutefois les services de la Préfecture nous ont interpellé à ce sujet, nous indiquant que cette disposition « demeure de nature exceptionnelle et n'est pas destinée à organiser un nouveau mode de financement des compétences transférées en faisant appel, de manière systématique, à un financement communal pour des compétences qui ne le sont plus » (question écrite n° 16949 – réponse parue au JO du Sénat du 14 juillet 2005).

Monsieur le Président informe donc les membres de l'assemblée qu'il conviendra de délibérer spécifiquement sur chaque dossier qui entrera dans le cadre qui a été défini par l'assemblée lors de sa séance du 16 juin 2009 et leur demande de bien vouloir se prononcer sur le versement d'un fonds de concours par la ville d'Annœullin pour la réalisation des travaux de voirie et d'éclairage public rue Pasteur à Annœullin représentant 10% du montant HT des travaux avant subvention.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition ci-dessus.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR LA RUE GAMBETTA A PROVIN**

Programme 2010

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de solliciter une demande de subvention au titre de la D.G.E. concernant les travaux de réfection de la voirie et de l'éclairage public de la rue Gambetta à Provin.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un groupement de commande avec le SIASOL pour la partie assainissement, la Commune de Provin pour la partie enfouissement des réseaux, le SIAEP pour l'adduction d'eau potable et la CCHD pour la voirie et l'éclairage public, il indique également que ces travaux ont été rendus nécessaires de part la réalisation d'un programme de logement sociaux.

Le montant des travaux est estimé à 754.054,00 € HT

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, autorise Monsieur le Président à solliciter cette subvention.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir décider la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (26h00 par semaine) – échelle 3, par nécessité et pour le bon fonctionnement des services communautaires (nettoyement des bâtiments communautaires) à compter du 1^{er} mars 2010.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition ci-dessus.